

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 janvier 2026

MODERNISER LA GESTION DU PATRIMOINE IMMOBILIER DE L'ÉTAT - (N° 1796)

Adopté

N° CF20

AMENDEMENT

présenté par
M. Cazenave, rapporteur

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 8, substituer aux mots :

« conformément à l'article unique de loi n° du »

les mots :

« en application de l'article premier de la loi n° du visant à moderniser la gestion du patrimoine immobilier de l'État ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.